

République Française

Département de la Loire



## DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

**N° : 2026/2**

**Séance ordinaire du 23 février 2026**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

### Présents :

- |                                                 |     |
|-------------------------------------------------|-----|
| 1. Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente      | 9.  |
| 2. Mme Claudine POYET, Vice-Présidente déléguée | 10. |
| 3. Mme Cécile MARRIETTE                         | 11. |
| 4. Mme Géraldine DERGELET                       | 12. |
| 5. Mme Emmanuelle GUIGNARD                      | 13. |
| 6. Mme Carol DE SIQUEIRA                        |     |
| 7. Mme Jocelyne CHAPERON                        |     |
| 8. Mme Arlette MATHIEU                          |     |

### Absent.s ayant donné pouvoir :

M. Joël PUTIGNIER, Adjoint aux Finances, à la sécurité, à la salubrité, à la gestion parc automobile – A donné pouvoir à Mme Claudine POYET, Vice-présidente déléguée

### Excusé.s :

M.M. Christophe BAZILE, Président

Patrice ROMEUF, Représentant d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Mission locale)

Mmes Stéphanie MAZIOUX, Représentante d'une association œuvrant auprès des personnes handicapées (GEM l'espoir)

Jutta JUHNKE, Représentante d'autres associations des familles (Centre social)

### **OBJET DE LA DELIBERATION : Vote pour le versement d'une subvention exceptionnelle à Montbrison Mes Boutiks pour les chèques dans le cadre du Chèq'séniors 75+**

Suite à la signature de la Convention d'utilisation du Chèq'séniors 75+ avec une association, Montbrison Mes Boutiks, Loire Forez agglomération ou la ville de Montbrison, il avait été décidé qu'afin de se faire rembourser de la somme correspondante aux chèques et/ou coupons utilisés par les bénéficiaires du Chèq'séniors 75+, l'association, Montbrison Mes Boutiks, Loire Forez agglomération ou la ville de Montbrison ayant conventionné avec le CCAS, devait retourner 1 fois par trimestre les chèques et/ou les coupons nominatifs ainsi qu'un bordereau de remise.

Dès la réception des justificatifs, le Conseil d'Administration du CCAS devrait prendre une délibération pour voter une subvention exceptionnelle permettant de rembourser les chèques et/ou les coupons utilisés.

Il est demandé au Conseil d'administration de délibérer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **740,00€** à Montbrison Mes Boutiks pour les chèques dans le cadre du Chèq'séniors 75+.

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation d'une subvention exceptionnelle de **740,00€** à Montbrison Mes Boutiks pour les chèques dans le cadre du Chèq'séniors 75+ par vote à main levée :

Nombre de votants : 8

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix pour : 9 (1 pouvoir)

La délibération approuvant le vote d'une subvention exceptionnelle de **740,00€** à Montbrison Mes Boutiks pour les chèques dans le cadre du Chèq'séniors 75+ est adoptée à l'unanimité (9 voix pour).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE - MONTBRISON, le 23 FEVRIER 2026.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,  
Martine GRIVILLERS

